

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 08 juillet 2021

**Lancement du plan d'actions de transformation
de l'aide alimentaire et de lutte contre la
précarité alimentaire par Olivier Véran, ministre
des solidarités et de la santé**

Olivier VERAN a présenté ce jour le programme de travail du comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa). Cette instance, présidée par Virginie Lasserre, Directrice générale de la cohésion sociale, a été créée et installée le 8 septembre 2020 par le ministre des Solidarités et de la Santé, en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la ministre déléguée chargée du Logement.

Réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire, cette instance est un lieu d'échange et de coordination consacré à l'amélioration de l'impact social global des actions d'aide alimentaire, au service de la santé et de la dignité des personnes vulnérables, mais aussi de leur autonomie, de leur inclusion sociale et de leur participation à la transition environnementale.

A cette occasion, Olivier Véran est revenu sur les mesures exceptionnelles de renforcement de l'aide alimentaire en 2020 et le doublement des financements européens pour la période 2021-2027. Il a également annoncé un nouveau renfort de 12 millions d'euros pour l'année 2021.

Olivier Véran est aussi revenu sur les mesures relatives à l'alimentation des enfants prévues dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : les petits déjeuners gratuits à l'école et la tarification sociale des cantines scolaires, et le programme Malin dont il a annoncé le déploiement national.

Co-construit par les membres du Cocolupa autour de quatre axes stratégiques, le plan d'actions pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire mobilise tous les acteurs impliqués autour d'enjeux identifiés collectivement pour favoriser l'accès de tous à l'alimentation.

Il contient notamment des objectifs visant à améliorer la santé des personnes, à diversifier les différentes sources d'approvisionnement, en lien avec les programmes nationaux relatifs à la nutrition santé et à l'alimentation, à favoriser le développement des formes d'accès à l'alimentation qui permettent de développer la dignité et l'autonomie des personnes. Une attention spécifique a été portée afin de rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire plus participative, de pouvoir prendre en compte les problématiques propres à chaque public et de permettre de mieux répondre à leurs besoins.

Par ailleurs, afin de continuer d'apporter une réponse aux besoins croissants des personnes ayant recours à une aide alimentaire en 2021, dans un contexte qui n'est pas comparable à celui de l'année 2020, le gouvernement a décidé d'allouer un renfort exceptionnel supplémentaire de 12 millions d'euros, qui s'ajoute aux crédits initialement prévus pour les services déconcentrés de l'Etat et le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Ces mesures viennent renforcer l'engagement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, la garantie des droits fondamentaux des enfants et la réduction des privations au quotidien.

Constatant que plus d'un enfant sur 8 issus des quartiers défavorisés arrive à l'école le ventre vide et que les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à

ne pas manger à la cantine que les élèves issus des familles aisées et très aisées, le Gouvernement s'est mobilisé depuis deux ans pour alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas des enfants et donner à chacun les moyens de la réussite.

Trois mesures concrètes ont ainsi fait leurs preuves et ont été encore renforcées récemment :

- **les petits déjeuners gratuits à l'école : Près de 90 000 élèves** ont bénéficié de ces distributions sur l'année scolaire 2020-2021 malgré les contraintes sanitaires[1]. L'Etat avait dès la rentrée 2020 augmenté son aide aux collectivités de 1€ par petit-déjeuner à 1,3€ en métropole et 2€ en outremer. Avec l'appui des élus et des services territoriaux, il compte multiplier par trois le nombre d'écoles bénéficiaires au cours de l'année 2021-2022.
- **la tarification sociale des cantines scolaires** : depuis la mise en place de cette mesure en avril 2019, ce sont près **d'1,9 millions de repas à 1€ ou moins** qui ont été servis aux enfants des familles modestes. Face aux demandes des collectivités, en avril 2021 l'Etat a augmenté son soutien financier de 2 à 3€ par repas au tarif social et multiplié par trois le nombre de collectivités désormais éligibles.
- **le programme Malin** : accompagnant 28 000 enfants depuis 2012 sur des enjeux d'inégalités sociales de santé , ce programme permet à des familles en difficulté de bénéficier d'une offre de produits alimentaires de qualité et à bas prix pour les femmes enceintes et les enfants âgés de 0 à 3 ans et de conseils accessibles sur la nutrition des enfants et de la famille. Après avoir été testé sur 14 territoires, il a été généralisé à toute la France en juin 2021 avec pour ambition de pouvoir **toucher à terme plus de 160 000 enfants**.

Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé a déclaré :

“Malgré la force de notre filet de sécurité et l'ampleur des mesures exceptionnelles, la crise sanitaire a rappelé que pour les personnes en situation de précarité, l'accès à une alimentation de qualité, en quantité suffisante, n'est pas une évidence. Pour répondre aux besoins, l'Etat est présent, massivement soutenu par l'Union européenne. Leur soutien vient renforcer l'action des collectivités territoriales, des donateurs, et surtout des associations de solidarité dont l'engagement n'a pas faibli. Tous agissent dans le même objectif : apporter des solutions de long-terme tout en faisant face à l'urgence.

C'est tout le sens des engagements de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté concernant l'alimentation des enfants : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, la garantie des droits fondamentaux des enfants et la réduction des privations au quotidien, afin de donner à chacun les moyens de la réussite. A la montée en charge de la mise en place des petits déjeuners à l'école et de la cantine scolaire à 1€, vient maintenant s'ajouter le déploiement du programme Malin sur tout le territoire.

C'est également le sens du plan d'action de transformation de l'aide alimentaire qui réunit tous les acteurs engagés dans un même souci de la santé, de l'autonomie et de la dignité des personnes accompagnées."

En savoir plus :

- › le COCOLUPA : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-contre-la-precarite-alimentaire/article/le-comite-national-de-coordination-de-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire>
- › Le plan d'actions de transformation de l'aide alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire: https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_action_transformation_aide_alimentaire_cocolupa.pdf

[1] Pour mémoire : Près de 155 000 enfants ont bénéficié de ces petits déjeuners sur l'année scolaire 2019-2020 dans près de 1400 écoles

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé :

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Direction générale de la cohésion sociale :

dqcs-

com@social.gouv.fr - archibald.lorfanfant@social.gouv.fr

Délégation interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté :

anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)